



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'HÉRAULT

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 3 octobre 2016

Elections des membres de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Hérault Scrutin du 14 octobre 2016 Vote par correspondance

Le vote pour les élections des membres de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Hérault s'effectue uniquement par correspondance.

Les électeurs qui n'ont pas reçu leur matériel de vote peuvent venir récupérer un matériel de substitution auprès du Bureau de la réglementation générale et des élections de la Préfecture de l'Hérault aux dates suivantes (se munir d'une pièce d'identité) :

- **Du mardi 4 octobre 2016 au vendredi 7 octobre 2016 :**
9h00 – 11h45 / 14h00 – 16h00

- **Du lundi 10 octobre 2016 au vendredi 14 octobre 2016 :**
9h00 – 11h45 / 14h00 – 16h00

Les enveloppes de vote doivent être postées plus tard le vendredi 14 octobre 2016, cachet de la Poste faisant foi.

Contact presse : 04 67 61 61 25